



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
07 DECEMBRE 2022

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le sept décembre deux mille vingt deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le premier décembre deux mille vingt deux et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES :** Fabienne RAMOND à Claire BLANC, Hervé SUGNER à Bruno BRETON, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA

**SECRETARE DE SEANCE :** Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2022-101	<b>Finances</b>  Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2022-2024 – Tranche 2022
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lambesc de trois projets structurants à savoir :

- 1/ Construction d'une salle polyvalente et d'un dojo
- 2/ Construction du vestiaire petit stade
- 3 / Réfection du Skate Park

Envoyé en préfecture le 07/12/2022  
 Reçu en préfecture le 07/12/2022  
 Publié le  
 ID : 013-211300504-20221207-DB\_2022\_101-DE



Lors de la séance du 23 février 2022, l'assemblée a délibéré pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une aide financière à hauteur de 60%. La commune vient d'être informée que le projet sera financé par le département à hauteur de 55%, c'est pourquoi il convient de rectifier la délibération dans ce sens.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à **5 667 000 € HT** soit **6 800 400 € TTC**, réparti de la façon suivante :

- Tranche 2022 : 672 507,00 € HT soit 807 008,40 € TTC
- Tranche 2023 : 2 396 243,00 € HT soit 2 875 491,60 € TTC
- Tranche 2024 : 2 598 250,00 € HT soit 3 117 900,00 € TTC

Ces opérations peuvent bénéficier d'un financement du Conseil Département 13 de 55% au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2022-2024.

### PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Dispositif	% de participation	Montant de la Subvention
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	CDDA 2022-2024	55%	3 116 850 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement communal	45%	2 550 150 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>5 667 000 €</b>

### RECAPITULATIF DU COUT DES OPERATIONS 2022 - 2024

PROJETS	MONTANTS DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES (€HT)			TOTAL DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES PAR PROJET (€HT)
	2022	2023	2024	
<b>1/ CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE/DOJO</b>				<b>4 917 000 €</b>
1 <sup>er</sup> PHASE : Frais d'étude	123 400 €	50 000 €	67 600 €	
2 <sup>ème</sup> PHASE : Honoraires	203 107 €	182 400 €	206 150 €	
3 <sup>ème</sup> PHASE : Frais divers	46 000 €	18 343 €	30 000 €	
4 <sup>ème</sup> PHASE : Construction		1 795 500 €	2 194 500 €	
<b>2/ CONSTRUCTION VESTIAIRE PETIT STADE</b>	250 000 €	150 000 €		<b>400 000 €</b>
<b>3/ REFECTION DU SKATE PARK</b>				<b>350 000 €</b>
1 <sup>er</sup> PHASE : Démolition	50 000 €			
2 <sup>ème</sup> PHASE : Construction		200 000 €	100 000 €	
<b>TOTAL PAR ANNEES</b>	<b>672 507 €</b>	<b>2 396 243 €</b>	<b>2 598 250 €</b>	<b>5 667 000 €</b>

Chaque tranche sera soumise annuellement au vote du Conseil Municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse

Envoyé en préfecture le 07/12/2022  
Reçu en préfecture le 07/12/2022  
Publié le  
ID : 013-211300504-20221207-DB\_2022\_101-DE

Pour l'année 2022, le montant total de la tranche annuelle pour l'ensemble des opérations estime a 672 507 € HT est financé de la manière suivante :

### PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS

Année 2022

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT 100%
1/ Construction d'une salle polyvalente et d'un dojo	204 879 €	Sans objet	167 628 €	372 507 €
2/ Construction de vestiaires au Petit Stade	137 500 €	Sans objet	112 500 €	250 000 €
3/ Réfection du Skate Park	27 500 €	Sans objet	22 500 €	50 000 €
<b>TOTAL en HT</b>	<b>369 879 €</b>	<b>0 €</b>	<b>302 628 €</b>	<b>672 507 €</b>

#### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

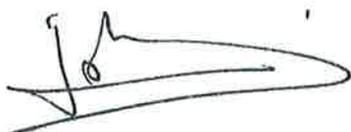
- **APPROUVE** la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2022-2024 d'un montant total de 5 667 000 € HT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental 13 l'octroi d'une subvention à hauteur de 55% au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour 2022-2024
- **APPROUVE** le plan de financement de la tranche 2022 tel que figurant dans le tableau ci-dessus et dans les rapports ci-joint en annexe par opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

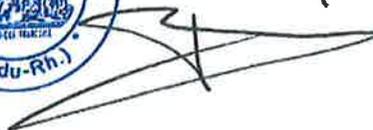
La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Annexe 1

## **1- OPERATION : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UN DOJO**

La ville de Lambesc est propriétaire d'un terrain d'environ 1,2 hectare qui se situe en entrée de ville urbaine le long de la route d'Aix où la municipalité souhaite entreprendre une opération d'aménagement d'ensemble permettant la requalification du site en vue de réaliser plusieurs projets et notamment un équipement public polyvalent et sportif.

Le projet est de construire une salle polyvalente et un dojo afin de veiller à maintenir un niveau satisfaisant d'offres de services à la personne et de proximité tout en développant une offre associative, culturelle et festive adaptée et complémentaire aux équipements existants.

De plus, ce nouvel équipement implanté à proximité immédiate des équipements sportifs et associatifs existants remplacera le dojo actuel et la salle polyvalente Brassens devenus désuets et excentrés.

Le montant des **travaux pour la tranche 2022** est estimé à **372 507 € HT** soit **447 008 € TTC** et est réparti de la manière suivante :

- Phase 1 : Frais d'études
- Phase 2 : Honoraires (AMO programmation, missions de contrôle, SPS...)
- Phase 3 : Frais divers (Raccordement, expertises...)

### **PLAN DE FINANCEMENT Année 2022**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UN DOJO	204 879 €	Sans objet	167 628 €	372 507 €

Annexe 2

## **2- OPERATION : CONSTRUCTION DU VESTIAIRE PETIT STADE**

La ville de Lambesc a effectué des travaux de requalification et de réaménagement du Parc des Sports et du petit stade ainsi que du parking Van Gogh et des voies de l'avenue Jules Ferry avec la participation financière du département des Bouches du Rhône.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce site, il convient de procéder à la création d'un vestiaire sur le petit stade qui permet depuis septembre 2020 la pratique du football, du rugby et de l'athlétisme.

Ce lieu quotidiennement utilisé par les écoles élémentaires de la commune et par de nombreuses associations n'est équipé ni de sanitaires ni de vestiaire.

Il convient donc d'y remédier pour assurer confort et hygiène aux nombreux utilisateurs.

Le montant des **travaux pour la tranche 2022** est estimé à **250 000 € HT** soit 300 000 € TTC.

### **PLAN DE FINANCEMENT Année 2022**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
CONSTRUCTION DU VESTIAIRE PETIT STADE	137 500 €	Sans objet	112 500 €	250 000 €

Annexe 3

### **3- OPERATION : REFECTION DU SKATE PARK**

La ville de Lambesc possède depuis de nombreuses années un Skate Park composé de modules en acier, aujourd'hui très vétustes et ne répondant plus aux normes sécuritaires et aux attentes des utilisateurs.

Lors des commissions permanentes du Conseil Départemental des Bouches du Rhône des 27 juin 2019 et 20 octobre 2021, ont été accordées successivement à la commune des subventions pour un montant total de 96 600 € HT au titre des travaux de proximité afin d'interagir sur quelques modules et d'entreprendre une étude de réfection globale du site.

A ce titre une consultation publique a été menée par le service des sports auprès des usagers et des jeunes faisant ressortir une forte attente d'un Skate Park d'actualité, moderne, de qualité et surtout sécuritaire.

Les premières subventions permettront de réaliser les études et une partie du démontage des modules en place. A l'issue de ces études, un Skate Park d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> sera aménagé.

Ce skate Park est situé au milieu de tous les équipements sportifs de la ville rénovés ou en cours de création.

Le montant des **travaux pour la tranche 2022** est estimé **50 000 € HT** soit 60 000 € TTC et est réparti de la manière suivante :

- Phase 1 : Démolition
- Phase 2 : Construction

#### **PLAN DE FINANCEMENT Année 2022**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
REFECTION DU SKATE PARK	27 500 €	Sans objet	22 500 €	50 000 €